



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS
BUREAU DES EMPLOIS ET MOYENS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS 1, ter avenue de Lowendal - 75349 PARIS 07 SP Suivi par: Madeleine COURREGES Tél: 01.49.55.52.01 Fax: 01.49.55.48.19	BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP Suivi par : Karine DE VREESE Tél : 01.49.55.49.90 Fax : 01.49 .55.56.14
NOTE DE SERVICE DGER/SDACE/N2004-2022 DGA/GESPER/N2004-1098 Date: 15 MARS 2004	

Date de mise en application : Immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Date limite de réponse : 05 MAI 2004
le cachet de la poste faisant foi

A

📎 Nombre d'annexes : 4

Mesdames, Messieurs, les Directeurs Régionaux de
l'Agriculture et de la Forêt
Mesdames, Messieurs, les Chefs des Services
Régionaux de la Formation et du Développement
Mesdames, Messieurs, les Chefs des Établissements
Publics Locaux d'Enseignement Agricole

Objet :

demande de congé individuel de formation pour les agents contractuels d'enseignement nationaux et régionaux

Bases juridiques :

Décret 75 205 du 26 mars 1975 modifié par le décret 81 340 du 7 avril 1981

Résumé :

Cette note de service est destinée aux agents contractuels d'enseignement nationaux et régionaux et a pour objet de préciser les conditions à remplir pour obtenir un congé de formation au titre de l'année scolaire 2004-2005.

Mots-clés :

Agents contractuels d'enseignement, congé formation.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement Mesdames, Messieurs les Directeurs des Établissements de l'Enseignement Supérieur Mesdames, Messieurs les Chefs des Établissements Publics Locaux d'Enseignement Agricole	Pour information : Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche Monsieur le Directeur Général de l'Administration S/D GESPER

1. Définition du congé de formation professionnelle :

Les décrets de référence sont :

- décret n° 75-205 du 26 mars 1975 (titre III) modifié par le décret n° 81-340 du 7 avril 1981 pour les agents non-titulaires.

- décret n° 96-1104 du 11 décembre 1996 modifiant le décret 85-607 du 14 juin 1985 relatif à la formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

Le congé de formation permet aux personnels d'acquérir, par la voie de la formation professionnelle, un titre ou un diplôme nécessaire pour se présenter aux différents concours.

2. Conditions de recevabilité :

Les personnels ont la possibilité de demander un congé de formation professionnelle sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- 1- avoir accompli au moins trois années ou l'équivalent de trois années de service effectifs dans l'administration,
- 2- suivre une formation ayant reçu l'agrément de l'Etat.

3. Durée du congé :

Ce congé est accordé pour la durée de l'année scolaire 2004/2005.

4. Situation des personnels en congé de formation professionnelle :

L'agent employé à temps plein perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 p.100 du traitement brut et de l'indemnité de résidence qu'il percevait au moment de sa mise en congé. Un agent à temps partiel percevra 85 p.100 de son demi-traitement. Le montant de cette indemnité ne peut toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650 d'un agent en fonction à Paris. La durée pendant laquelle elle est versée est limitée à douze mois.

Les bénéficiaires de ce congé doivent remettre, chaque mois, à l'administration d'origine, une attestation de fréquentation effective de stage.

5. Mise en forme des demandes :

Le dossier devra comprendre :

- les annexes I, II et III complétées,
- toute pièce justificative que le candidat estime devoir fournir (attestation d'inscription ou de pré-inscription ou attestation sur l'honneur, copies de diplômes)
- une lettre de motivation explicitant son projet professionnel

Le dossier de candidature devra être établi en 1 exemplaire et sera adressé avant le **mercredi 5 mai 2004 par voie hiérarchique** :

directement par le candidat au :

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES**

D.G.E.R. – SD/A.C.E.

Bureau des Emplois et des Moyens des Etablissements Publics
1 ter Avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07 SP

<p>Le Chargé de la Sous Direction Administration de la communauté Educative</p> <p>Jean-Pierre BASTIE</p>	<p>La Sous-Directrice de la Gestion des Personnels</p> <p>Pascale MARGOT- ROUGERIE</p>
---	--

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

I- DIPLOMES ET TITRES OBTENUS (*préciser dénomination et date d'obtention en partant du niveau le plus élevé*)

ANNEES	DIPLOMES ou TITRES
_____
_____
_____
_____
_____

II - TABLEAU JUSTIFICATIF DES 3 ANS DE SERVICE EFFECTIFS

ANNEE SCOLAIRE	FONCTIONS ASSUREES	ORGANISME OU ETABLISSEMENT
1997 – 1998
1998 - 1999
1999 - 2000
2000 - 2001
2001 - 2002
2002 - 2003

III - INTITULE DE LA FORMATION DEMANDEE :

IV - LIEU ET ORGANISME (1) DISPENSANT LA FORMATION :

Fait à,

le :

signature

IMPORTANT :

(1) si la formation n'est pas organisée par un établissement public de formation ou d'enseignement, un certificat d'inscription doit être joint précisant que la formation est agréée par l'Etat au regard de l'arrêté du 23 juillet 1981.

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
S/Direction ACE

BUREAU DES EMPLOIS ET DES MOYENS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
1TER, AVENUE DE LOWENDAL 75700 PARIS 07 SP

DEMANDE DE CONGE FORMATION PROFESSIONNELLE
au titre du décret n° 75-205 du 26 mars 1975 modifié
POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

Je soussigné(e) :

Grade :

Affecté(e) au :

Certifie avoir accompli au moins 3 ans de services effectifs au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Demande le bénéfice d'un congé au titre du décret n° 75-205 du 26 mars 1975 modifié pour suivre une formation professionnelle.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation, sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues à partir de la date d'interruption.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du décret.

A , le

Signature précédée de la mention manuscrite

"Lu et approuvé"

LISTE DES CATEGORIES DE POSTE**ANNEXE IV****GROUPE 0**

01 PROVISEUR DE LEGTA
02 PROVISEUR ADJOINT DE LEGTA
03 PROVISEUR DE LPA
04 PROVISEUR ADJOINT DE LPA
06 DIRECTEUR DE CFPPA
07 DIRECTEUR
08 RESPONSABLE ANTENNE
09 DIRECTEUR DE CFA

GROUPE 1

10 ECONOMIE IA
11 SCIENCES ECO & SOCIALE GESTION ENTREPRISE PCEA
12 SCIENCES ECO & SOCIALE GESTION COMMERCIALE PCEA
13 ECONOMIE ITA
14 SCIENCES ECO & SOCIALE AMENAGEMENT ENVIRON. PCEA
1L ECONOMIE GESTION PLPA
1M ECONOMIE FAMILIALE SOCIALE PLPA
1N COMPTABILITE SECRETARIAT PLPA
1P TECHNIQUES COMMERCIALES PLPA

GROUPE 2

20 PRODUCTIONS ANIMALES IA
21 PRODUCTIONS VEGETALES IA
22 VITICULTURE OENOLOGIE IA
23 EQUIPEMENT AGRICOLE IA
24 PRODUCTIONS VEGETALES ITA
25 HORTICULTURE ITA
26 VITICULTURE OENOLOGIE ITA
27 PRODUCTIONS FORESTIERES ITA
28 PRODUCTIONS ANIMALES ITA
29 AMENAGEMENT ITA
2A BIOLOGIE ANIMALE ZOOTECHNIE PCEA
2B BIOLOGIE VEGETALE PHYTOTECHNIE PCEA
2C BIOLOGIE ECOLOGIE PCEA
2D SCIENCES & TECH AGRO ENVIRON PROD VEGETALES PCEA
2E HORTICULTURE PCEA
2F ARBORICULTURE VITICULTURE OENOLOGIE PCEA
2G SCIENCES & TECH AGRO ENVIRON. PROD ANIMALES PCEA
2H PRODUCTIONS AQUACOLES PCEA
2I SCIENCES & TECH AGRO AMENAGEMENT ENVIRONN. PCEA
2K TECHNOLOGIE DES EQUIPEMENTS AGRONOMIQUES PCEA
2L BIOLOGIE ANIMALE BIOLOGIE VEGETALE PLPA
2M BIOLOGIE ANIMALE ZOOTECHNIE PLPA
2N BIOLOGIE VEGETALE PHYTOTECHNIE PLPA
2O PRODUCTIONS ANIMALES PRODUCTIONS VEGETALES PLPA
2P PRODUCTIONS ANIMALES PLPA
2Q PRODUCTIONS VEGETALES PLPA
2R CYNEGETIQUE PLPA
2S HIPPISE PLPA
2T HORTICULTURE PLPA
2U VITICULTURE OENOLOGIE PLPA

	2V	PRODUCTIONS FORESTIERES PLPA
	2W	AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET PROTECT DU MILIEU PLPA
	2X	AQUACULTURE PISCICULTURE PLPA
	2Z	MACHINISME ATELIER TECHNOLOGIES AGRICOLES PLPA
GROUPE 3		
	30	MATHEMATIQUE INFORMATIQUE PCEA
	32	PHYSIQUE CHIMIE PCEA
	33	BIOCHIMIE MICROBIOLOGIE GENIE BIOLOGIQUE PCEA
	34	GENIE AGROALIMENTAIRE IA
	35	GENIE HYDRAULIQUE IA
	36	GENIE AGROALIMENTAIRE ITA
	37	GENIE HYDRAULIQUE ITA
	38	GENIE INDUSTRIEL IA
	39	GENIE INDUSTRIEL ITA
	3A	TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE PCEA
	3B	TECHNOLOGIE DES EQUIPEMENTS PCEA
	3L	MATHEMATIQUES INFORMATIQUE PLPA
	3M	MATHEMATIQUES PHYSIQUE CHIMIE PLPA
	3N	PHYSIQUE CHIMIE PLPA
	3O	MICROBIOLOGIE PLPA
	3P	AGROALIMENTAIRE PLPA
GROUPE 4		
	40	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
GROUPE 5		
	50	EDUCATION SOCIOCULTURELLE ANIMATION COMMUNI PCEA
	5L	EDUCATION SOCIOCULTURELLE PLPA
GROUPE 6		
	60	FRANCAIS PHILO TECH EXP ET COMMUNICATION PCEA
	61	HISTOIRE GEOGRAPHIE INSTRUCTION CIVIQUE PCEA
	62	ANGLAIS PCEA
	63	ALLEMAND PCEA
	64	ESPAGNOL PCEA
	65	ITALIEN PCEA
	6L	FRANCAIS HISTOIRE GEOGRAPHIE INST CIVIQUE PLPA
	6M	FRANCAIS ANGLAIS PLPA
	6N	FRANCAIS ALLEMAND PLPA
	6O	FRANCAIS ESPAGNOL PLPA
	6P	FRANCAIS ITALIEN PLPA
GROUPE 7		
	70	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
	71	RESPONSABLE D'ATELIER TECHNOLOGIQUE
GROUPE 8		
	80	CHARGE CENTRE INFORMATION ET DOCUMENTATION PCEA
	81	CHARGE CENTRE D'INFORMATION ET DOCUMENTATION PLPA
	89	FAISANT FONCTION DE DOCUMENTATION
GROUPE 9		
	90	INSTIT PEGC CLASSE PREPARATOIRE A L'APPRENTISSAGE
	91	DELEGUE REGIONAL INFORMATIQUE
	92	CHARGE D'INGENIERIE DE FORMATION
	93	DELEGUE GRAF
DIVERS		
	B1	SERVICES ADMINISTRATIFS REGIONAUX
	C0	CFA CFPPA DIRECTION
	C1	CFA CFPPA SCIENCES ECONOMIQUES ET TECHNIQUES

C2	CFA CFPPA SCIENCES BIOLOGIQUES ET TECHNIQUES
C3	CFA CFPPA MATH INFO IND AGRO ALIM PHYSIQUE CHIMIE
C4	CFA CFPPA EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
C5	CFA CFPPA EDUCATION SOCIO CULTURELLE
C6	CFPPA FRANCAIS PHILO LANGUES HISTOIRE GEO
C7	CFA CFPPA TRAVAUX PRATIQUES EXPLOIT ATELIER TECHNO
C8	CFA CFPPA DOCUMENTATION ET D'INFORMATION
C9	CFA CFPPA INGENIERIES DE LA FORM PROFESSIONNELLE
CE	CFA CFPPA EDUCATION
CF	CFA CFPPA SURVEILLANCE
CG	CFA CFPPA CONGES DIVERS EDUCATION ET SURVEILLANCE
CH	CFA CFPPA ADMINISTRATION

EDUCATION & SURVEILLANCE

E1	CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION
----	----------------------------------

EMPLOIS A.C.E.R.

D0	ECONOMIE TECHNIQUES ECONOMIQUES
D1	TECHNIQUES COMMERCIALES
D2	COMPTABILITE SECRETARIAT
D3	ECONOMIE FAMILIALE ET RURALE
D4	PRODUCTIONS ANIMALES
D5	HIPPISME
D6	PRODUCTIONS AQUACOLES
D7	HORTICULTURE
D8	PRODUCTIONS FORESTIERES
D9	AMENAGEMENT
DA	ARBORICULTURE VITICULTURE
DB	PRODUCTIONS VEGETALES
DC	BIOLOGIE GEOLOGIE
DD	EQUIPEMENTS AGRICOLES
DE	MATHEMATIQUES
DF	INFORMATIQUE
DG	PHYSIQUE CHIMIE
DH	BIOCHIMIE MICROBIOLOGIE
DI	GENIE AGROALIMENTAIRE & INDUSTRIEL
DJ	HYDRAULIQUE
DK	E.P.S.
DL	E.S.C.
DM	FRANCAIS PHILOSOPHIE
DN	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DO	ANGLAIS
DP	ALLEMAND
DQ	ESPAGNOL
DR	AUTRE LANGUE
DS	EXPLOITATION
DT	C.D.I.
DU	ENSEIGNEMENT DIVERS
DV	EDUCATION ET SURVEILLANCE
DW	ADMINISTRATION ATTACHE